

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 1er avril 2016

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Municipal

#### Extrait du registre des délibérations

-----

Séance des 29, 30 et 31 mars 2016

**2016 DAC 255** Subvention (2.000 euros) à l'association Volontariat et Soutien par l'Art (5e).

**M. Bruno JULLIARD, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 16 mars 2016, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention de fonctionnement à l'association Volontariat et Soutien par l'Art ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 2.000 euros est attribuée au titre de ses activités parisiennes en 2016 à l'association Volontariat et Soutien par l'Art 33, rue du Fer à Moulin Hôpital La Collégiale Paris (5e) et dont l'objet est d'apporter, par le moyen de l'art sous toutes ses formes, un réconfort moral et un intérêt culturel aux personnes de tous âges écartées de leur environnement habituel. 2016\_01542 / 30041.

Article 2 : Cette dépense sera imputée sur le Budget de fonctionnement de la Ville de Paris 2016, nature 6574, fonction 33, ligne VF 40004. Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**

